

AR Prefecture

006-210601365-20250910-2025100902-DE
Reçu le 16/09/2025
Publié le 16/09/2025



Affaire n°2

MAIRIE DE SOSPEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SOSPEL**

SEANCE DU 10/09/2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ ET LE DIX SEPTEMBRE A 20H30

Délibération 2025-10-09-02

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Jean-Mario LORENZI	x				
Christophe BRUNENGO	x				
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO	x				
David BOUSSEAU	x				
Christine COSENTINO	x				
Michel POGGI	x				
Nicole RYBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN	x				
Khedidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD	x				
Livia VERET		x	x	Fabienne AVENOSO	
Véronique TROCH		x			
Nicolas CROO		x	x	Christophe BRUNENGO	
Marianne GERMANO ORFAO	x				
Cyril BLANCHE	x				
Nicolas REY		x			
Lucas CHAREF	x				
Fabienne AVENOSO	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT	x				
Brigitte SCOTTO LOMASSÈSE	x				
Jérôme BERETTI		x			
Christophe DECADI	x				
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	x				

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF**Rapporteur : Christophe BRUNENGO****OBJET : Acquisition de parcelles**

Le rapporteur expose au Conseil municipal que la commune souhaite acquérir 2 terrains

[REDACTED]

AR Prefecture

006-210601365-20250910-2025100902-DE
Reçu le 16/09/2025
Publié le 16/09/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2241-1 relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité ;

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L1111-1 relatif aux acquisitions amiables ;

Monsieur le Maire attire l'attention des membres du Conseil municipal sur l'intérêt de procéder à l'acquisition des 2 terrains [REDACTED]

Parcelles	Adresse	Description sommaire	Montant
AC 317	25 Avenue Jean Médecin	Maison + terrain pour 3 353 m ²	280 000€
AC 54 - 304	8 avenue Jean Médecin	Immeuble + terrain pour 1 124 m ²	720 000€

Vu l'accord [REDACTED], pour la cession des terrains susmentionnés pour un montant total de 1 000 000 € (un million d'euros);

Vu les avis du service du Domaine,

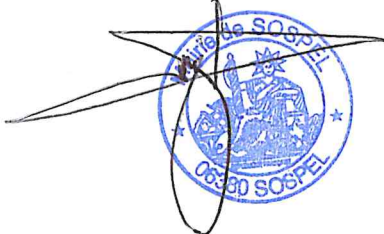
Le Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés, après avoir ouï l'exposé :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'achat des parcelles susmentionnées pour un prix total de 1 000 000 € (un million d'euros), dont 280 000 € pour la parcelle AC 317 et 720 000€ pour les parcelles AC 54 – 304 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces liées à l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

<i>Votes</i>		<i>Commentaires</i>
<i>Pour</i>	23	
<i>Contre</i>	00	
<i>Absentions</i>	01	

Le Maire,



Le secrétaire de séance

